

la vermine des plantes et des substances végétales, avec divers fumigènes léthifères. Les effets de la fumigation sur les produits propres à la consommation humaine ou sur la semence font aussi le sujet d'enquêtes.

### Fermes expérimentales fédérales

L'*Annuaire* de 1948-1949, aux pp. 367-370, donne un exposé de l'organisation et des réalisations des fermes expérimentales fédérales. Aucune modification n'y ayant été apportée, l'article est supprimé pour économiser l'espace et le lecteur voudra bien se reporter à cette édition.

### Sous-section 3.—Ministères provinciaux de l'Agriculture\*

Chacune des provinces, sauf Terre-Neuve, en vertu de l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, compte un ministère de l'Agriculture qui dirige sa politique agricole en général, applique la législation provinciale en matière d'agriculture et assure de nombreux services d'aide aux agriculteurs de la province. Suit un bref exposé de ces ministères provinciaux.

**Terre-Neuve.**—Depuis l'institution d'une Commission gouvernementale, les services agricoles officiels à Terre-Neuve sont dirigés par la Division agricole du ministère des Ressources naturelles. Cette division maintient un service d'extension et encourage l'expansion de l'agriculture en versant des primes pour l'achat de reproducteurs de race pure et pour le défrichage de nouvelles terres, en aidant les expositions agricoles, en versant des subventions pour le calcaire agricole et en assurant un service de relevé des sols. Les jeunes gens reçoivent une formation agricole pratique à la ferme de démonstration du gouvernement.

Les principales cultures de Terre-Neuve sont le foin, les pommes de terre, les navets, les choux, les carottes, les betteraves, d'autres légumes et des petits fruits.

**Île du Prince-Édouard.**—Le ministère de l'Agriculture est administré par un ministre assisté d'un sous-ministre, d'un inspecteur de l'industrie laitière, d'un pathologiste et vétérinaire, d'un adjoint pour les questions relatives au sol, de deux représentants de comté, d'un surintendant des cerceles féminins et son assistant.

**Nouvelle-Écosse.**—Les programmes agricoles de la Nouvelle-Écosse sont administrés par le ministère de l'Agriculture et des Marchés. Les bureaux du ministre et du sous-ministre, du directeur des marchés et du surintendant des services agricoles sont situés à Halifax. Le ministère se compose de plusieurs divisions, comptant chacune un directeur: services de génie agricole; services des animaux et des volailles; services de chimie, des sols et des engrais; services de l'industrie laitière; service d'extension; service des grandes cultures; services d'horticulture et de biologie; immigration et établissement sur les terres; et service des marchés. En outre, le collège agricole de la Nouvelle-Écosse, dirigé par le ministère, est considéré également comme une division distincte et a à sa tête un principal. A l'exception des représentants agricoles qui occupent les 18 bureaux de comté, tous les techniciens sont installés au collège agricole de Truro.

**Nouveau-Brunswick.**—Les programmes agricoles du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick sont administrés par le ministère de l'Agriculture, dirigé

\* Les ministères de l'Agriculture des différentes provinces ont fourni la matière de la présente sous-section.